



GROUPE BCP

RÉSULTATS SEMESTRIELS
AU 30 JUIN 2020



GROUPE BCP

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28 juillet 2020, le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire, réunis sous la Présidence de Monsieur Mohamed Karim MOUNIR, ont examiné l'évolution de l'activité et arrêté les comptes au 30 juin 2020.

Une dynamique de croissance du PNB, atténuée par les effets de la crise sanitaire

Durant le premier semestre 2020, le Groupe Banque Centrale Populaire (BCP) a fait face à une crise économique, d'ampleur inédite, suite au confinement des populations pour endiguer la propagation de la pandémie COVID-19.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité avec les populations des pays d'implantation, le Groupe s'est mobilisé pour soutenir les économies nationales et alléger l'impact de la crise sur ses clients et partenaires.

En dépit de ce contexte, le Produit Net Bancaire consolidé s'est amélioré de 13,9% à 10 milliards de Dirhams, tiré par l'effet combiné du changement de périmètre suite à l'intégration des nouvelles filiales africaines acquises au T4-2019 et du redressement des activités de marché au T2-2020, suite à l'évolution favorable de la courbe des taux. Hors effet périmètre, la croissance du PNB s'établit à +6%. Les dépôts du Groupe continuent à se renforcer à hauteur de 5,7% pour s'établir à 327 milliards de Dirhams, tandis que les crédits s'affermissent de 1%, par rapport au 31/12/2019, à 261 milliards de Dirhams.

Les frais généraux progressent de 23% à 5,4 milliards de dirhams, intégrant notamment une charge exceptionnelle de 500 millions de Dirhams, liée à l'intégration au prorata de l'année du don COVID-19. A périmètre constant et hors impact du don, les charges augmentent de manière maîtrisée à +3%.

En cohérence avec la politique prudente de provisionnement, le coût du risque consolidé se renforce sensiblement à 3 milliards de Dirhams, intégrant notamment des provisions IFRS « Forward Looking » en anticipation des impacts de la pandémie sur les opérateurs économiques. Par ailleurs, le coût du risque du T2-2020 a été partiellement aggravé par la faiblesse du recouvrement, attribuable au confinement de la population dans les différents pays d'implantation du Groupe.

Le Résultat Net consolidé recule de 48% à 1 034 millions de Dirhams, tandis que le Résultat Net Part du Groupe baisse de 38% pour s'établir à 1 015 millions de Dirhams.

Maroc : Une activité bancaire centrée sur la gestion de la crise sanitaire et l'amorçage de la relance

Pendant la période de crise sanitaire, le Groupe Banque Centrale Populaire s'est rapidement adapté pour assurer la continuité de ses services dans des conditions optimales, capitalisant notamment sur la densité de son réseau de distribution, son agilité et la robustesse de ses processus et plateformes. Au service de sa clientèle, le Groupe s'est mobilisé sur plusieurs fronts :

- Opération de reports d'échéances de crédit : les opérations de reports, qui ont concerné l'ensemble de la clientèle, Particuliers, Marocains du Monde, Professionnels et Entreprises, ont profité à près de 85 000 clients de la Banque Populaire ;
- Crédits de soutien aux entreprises : le réseau Banque Populaire a reçu et traité plus de 18 000 demandes de crédit DAMANE OXYGENE, dont une majorité au profit de TPE, pour un montant global de 3,5 milliards de Dirhams ;
- Distribution des aides en faveur du secteur informel et traitement des indemnités CNSS : le Groupe Banque Centrale Populaire a été en première ligne dans le cadre des différentes campagnes de l'opération citoyenne TADAMON ayant permis de distribuer des aides financières significatives, au profit des ménages opérant dans le secteur informel.

Pour accompagner la relance de l'économie nationale, le Groupe a entrepris un ensemble d'actions en faveur de tous les segments de sa clientèle aussi bien Particuliers qu'Entreprises. Un plan ciblé a été mis en place, avec pour objectif de continuer à répondre aux besoins et attentes de la clientèle. Ainsi, le Groupe s'est fortement mobilisé pour la commercialisation de produits dédiés à la relance, et notamment « Damane Relance ».

La Banque Populaire réaffirme ainsi son engagement pour le financement de l'économie nationale, et porte son total encours de crédits à l'économie à près de 225 milliards de Dirhams.

Le Groupe est également parvenu à renforcer son leadership au Maroc sur les dépôts qui évoluent de 4,7%, par rapport à fin 2019, à 259 milliards de Dirhams, soit une collecte additionnelle de 11,7 milliards de Dirhams. Cette performance a été réalisée aussi bien auprès des particuliers locaux (+4,5 milliards de Dirhams) et MDM (+1,4 milliard de Dirhams), que des entreprises (+5,8 milliards de Dirhams). Il en résulte une amélioration de 69 pbs de la part de marché dépôts à 26,7%.

Ces réalisations confirment l'engagement citoyen et solidaire de la Banque Populaire qui continue à soutenir ses clients au Maroc pour surmonter cette situation de crise.

Bonne résilience des filiales du Groupe

En dépit de l'impact des mesures de confinement décidées par les autorités des pays d'implantation du Groupe, les filiales à l'international du Groupe BCP maintiennent leur dynamique de croissance. Ainsi et profitant d'un effet périmètre lié à l'acquisition de trois nouvelles banques au T4-2019, le PNB s'est renforcé de 52% et représente désormais 25% du PNB consolidé. Hors ce changement de périmètre, la croissance demeure soutenue à +8,5%. Les filiales internationales ont également vu leur rentabilité financière s'améliorer significativement à périmètre constant à +11%, en ligne

avec l'évolution de leurs indicateurs d'activité et la maîtrise des charges malgré un contexte international difficile.

Au Maroc, les filiales spécialisées ont été impactées par la crise sanitaire durant ce premier semestre. Elles continuent, toutefois, à contribuer fortement au PNB du Groupe avec un taux de 22%.

Politique de provisionnement prudente et solidité financière renforcée

Au titre du premier semestre 2020, le Groupe a constitué des provisions IFRS au titre du « Forward Looking », en anticipation d'une dégradation de la situation économique.

Parallèlement, l'Assemblée Générale Ordinaire vient d'entériner l'affectation d'un milliard de Dirhams supplémentaire au fonds de soutien, dont l'encours s'établit désormais à 4,4 milliards de Dirhams. Cette enveloppe renforce davantage la solidité financière du Groupe et lui permet d'aborder l'avenir avec sérénité.

Une dotation supplémentaire de la PRG en social a également été constituée à hauteur de 200 millions de Dirhams en couverture du risque COVID, portant ainsi le stock de cette provision à 4,8 milliards de Dirhams.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU GROUPE



PRODUIT NET BANCAIRE
(+13,9%)



TOTAL BILAN CONSOLIDE



RESULTAT NET CONSOLIDE
(-48,3%)



FONDS PROPRES CONSOLIDES



RESULTAT NET PART DU GROUPE
(-38,1%)



TAILLE DU RESEAU
6 007 POINTS DE DISTRIBUTION



NOTATION GROUPE
BB / STABLE / B (S&P)
BA1 / STABLE (MOODY'S)



NOMBRE DE CLIENTS BANCAIRES
6,5 MILLIONS

Le Conseil d'Administration de la BCP a tenu à rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur engagement dans l'accomplissement de leur devoir citoyen en ces circonstances inédites.

Les membres du Conseil tiennent également à remercier l'ensemble des sociétaires, actionnaires, partenaires et clients pour leur contribution soutenue à l'essor du Groupe tant à l'échelle nationale qu'internationale.



**COMPTES
CONSOLIDÉS**
AU 30 JUIN 2020

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1. CADRE GENERAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont:

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1^{er} janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques

financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSON

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

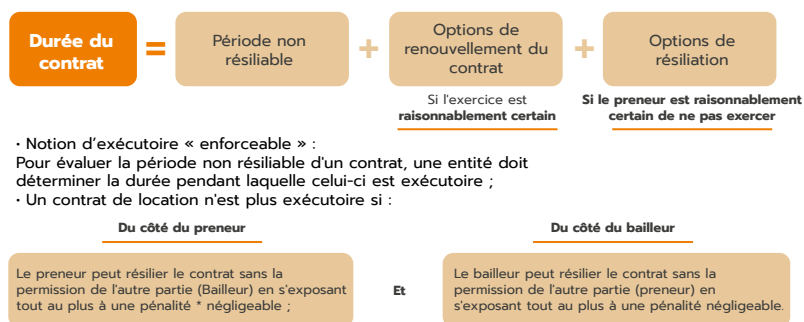
DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET EVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
 - dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
 - dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés

en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2 OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPERATIONS EN DEVICES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la

monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DEPRECIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction de produits, clients, garanties, etc.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking ».

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus ») pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD_t est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.11. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

2.9.12. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DERIVES INCORPORES

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces derniers.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

l'obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsque il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéfices, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), ALHIF Management, AL YOUSR, SOCINVEST et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	30/06/20	30/06/19
Résultat net	1 033 821	1 998 745
Éléments recyclables en résultat net :	132 772	33 423
Écarts de conversion	-39 283	-103 967
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	172 055	137 390
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	2 930	-9 769
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	2 930	-9 769
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	135 702	23 654
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 169 523	2 022 399
Dont part du Groupe	1 129 535	1 665 502
Dont part des intérêts minoritaires	39 988	356 897

3.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	30/06/20		31/12/19	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	39 687 593		29 811 841	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 743 314		822 901	
Actions et autres titres à revenu variable	13 732 612	6 995 877	22 452 993	6 722 980
Titres de participation non consolidés		6 117 915		5 487 622
Instruments dérivés	226 414		269 329	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	57 389 933	13 113 792	53 357 064	12 210 602

3.2. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	30/06/20			31/12/19		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 544 116	1 425 510	-835 363	31 747 014	1 166 547	-878 071
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31 874 941	1 138 927	-7 807	27 081 425	893 506	-30 966
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 669 175	286 583	-827 556	4 665 589	273 041	-847 105
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	13 492 379	1 094 418		9 168 640	890 250	
Autres titres de créance négociables (*)	686 102			854 716		
Obligations	17 696 460	44 509	-7 807	17 058 069	3 256	-30 966
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31 874 941	1 138 927	-7 807	27 081 425	893 506	-30 966
Impôts		-421 403	2 206		-308 342	7 742
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		717 524	-5 601		585 164	-23 224
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	4 669 175	286 583	-827 556	4 665 589	273 041	-847 105
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 669 175	286 583	-827 556	4 665 589	273 041	-847 105
Impôts		-106 036	294 013		-101 025	300 641
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		180 547	-533 543		172 016	-546 464

3.3. TITRES AU COUT AMORTI

	30/06/20	31/12/19
3.3. Titres au coût amorti		
Titres de créance négociables	8 573 355	9 490 069
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	8 421 955	9 325 436
Autres titres de créance négociables	151 400	164 633
Obligations	949 704	996 843
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	9 523 059	10 486 912

3.4. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

(en milliers de DH)			(en milliers de DH)		
3.4.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	30/06/20	31/12/19	3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique	30/06/20	31/12/19
Comptes à vue	6 122 964	6 524 912	Maroc	9 889 307	8 846 762
Prêts	8 691 053	8 075 162	Zone off shore	725 199	770 622
Opérations de pension		770	Afrique	3 531 839	4 353 608
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	14 814 017	14 600 844	Europe	564 453	541 085
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	103 219	88 767	TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)	14 710 798	14 512 077
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	14 710 798	14 512 077			

(*) Voir note 3.1 Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

3.5. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

(en milliers de DH)			(en milliers de DH)		
3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	30/06/20	31/12/19	3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	30/06/20	31/12/19
Comptes ordinaires débiteurs	21 898 388	21 302 223	Maroc	210 635 161	209 819 151
Prêts consentis à la clientèle	245 617 414	241 641 285	ZONE OFF SHORE	2 571 395	2 256 550
Opérations de pension	4 388 154	5 128 567	AFRIQUE	45 816 559	45 254 910
Opérations de location-financement	16 046 709	15 992 649	EUROPE	2 108 465	1 599 002
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI AVANT DEPRECIATION	287 950 665	284 064 724	TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI	261 131 580	258 929 613
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	26 819 085	25 135 111			
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI NETS DE DEPRECIATION	261 131 580	258 929 613			

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/20			31/12/19		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 527 941	9 189 868	16 338 073	25 721 026	9 116 324	16 604 702
Terrains et constructions	14 708 635	3 740 965	10 967 670	14 651 317	3 547 075	11 104 242
Equipement, Mobilier, Installations	4 272 872	2 738 509	1 534 363	4 326 553	2 773 967	1 552 586
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	5 074 464	2 553 780	2 520 684	4 999 946	2 524 041	2 475 905
Droit d'utilisation	1 471 970	156 614	1 315 356	1 743 210	271 241	1 471 969
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 373 468	1 179 558	1 193 910	2 244 781	1 121 297	1 123 484
Droit au bail	314 730		314 730	324 468		324 468
Brevets et marque	118 813		118 813	86 234		86 234
Logiciels informatiques acquis	1 358 923	1 179 558	179 365	1 240 939	1 121 297	119 642
Autres immobilisations incorporelles	581 002		581 002	593 140		593 140
Droit d'utilisation						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	27 901 409	10 369 426	17 531 983	27 965 807	10 237 621	17 728 186

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)						
CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/19	AUG	DIM	Variation de périmètre	AUTRES	30/06/20
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 396 937	-132 436	-14 973		-218	1 249 310
Valeur Brute	1 656 506	11 675	-28 880		20	1 639 321
Amortissements et dépréciations	-259 569	-144 111	13 907		-238	-390 011
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	14 411	-2 872			151	11 690
Valeur Brute	17 081		-73		215	17 223
Amortissements et dépréciations	-2 670	-2 872	73		-64	-5 533
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	60 621	-6 160	-313		208	54 356
Valeur Brute	69 623	96	-990		269	68 998
Amortissements et dépréciations	-9 002	-6 256	677		-61	-14 642
TOTAL DROITS D'UTILISATION	1 471 969	-141 468	-15 286		141	1 315 356

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)		
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	30/06/20	31/12/19
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 338 073	16 604 702
Dont : Droits d'utilisation	1 315 356	1 471 969
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 193 910	1 123 484
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)		
PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	30/06/20	31/12/19
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	11 381 566	9 375 830
Dont : Dettes locatives	1 336 416	1 481 079

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)		
DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	30/06/20	30/06/19
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-31 626	-16 040
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-153 238	-131 055

3.7 ECART D'ACQUISITION

(en milliers de DHS)					
	31/12/19	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/20
Valeur Brute	2 470 994		6 141		2 477 135
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 470 994				2 477 135

3.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)		
	30/06/20	31/12/19
Comptes à vue	3 180 755	1 681 072
Emprunts	23 152 805	17 964 975
Opérations de pension	14 601 461	23 507 977
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	40 935 021	43 154 024

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	30/06/20	31/12/19
Comptes ordinaires créditeurs	214 537 509	199 815 681
Comptes à terme	56 857 578	56 199 903
Comptes d'épargne à taux administré	40 217 287	41 268 152
Bons de caisse	2 508 251	2 626 164
Opérations de pension	5 849 151	2 097 631
Autres dettes envers la clientèle	7 364 721	7 564 490
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	327 334 497	309 572 021

(en milliers de DH)

3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30/06/20	31/12/19
Maroc	262 445 383	250 197 386
Zone off shore	2 079 638	701 721
Afrique	61 198 483	57 242 127
Europe	1 610 993	1 430 787
Total en principal	327 334 497	309 572 021

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	PROVISIONS POUR RISQUES D'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (*)	PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR COMPTABLE AU BILAN
Montant au 31/12/2019	1 623 623	1 513 317	2 009 639	5 146 579
Dotations	260 343	43 616	142 401	446 360
Reprises	24 571	4 635	129 863	159 069
Autres mouvements	42 607	5 615	-56 575	-8 353
MONTANT AU 30/06/2020	1 902 002	1 557 913	1 965 602	5 425 517

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

AU 30 Juin 2020	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	12 978 188			263 789			2,03%		
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	32 451 318			576 377			1,78%		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	32 451 318			576 377			1,78%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	237 277 293	37 195 145	28 292 244	2 238 414	5 679 832	19 004 058	0,94%	15,27%	67,17%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 814 017			103 219			0,70%		
Prêts et créances sur la clientèle	222 463 276	37 195 145	28 292 244	2 135 195	5 679 832	19 004 058	0,96%	15,27%	67,17%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	282 706 799	37 195 145	28 292 244	3 078 580	5 679 832	19 004 058	1,09%	15,27%	67,17%
PASSIFS FINANCIERS	58 423 733	6 146 317	2 832 426	375 737	579 257	947 008	0,64%	9,42%	33,43%
Engagements hors bilan	58 423 733	6 146 317	2 832 426	375 737	579 257	947 008	0,64%	9,42%	33,43%

AU 31 Décembre 2019	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	9 882 704			303 204			3,07%		
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	27 596 775			515 350			1,87%		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	27 596 775			515 350			1,87%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	243 728 071	29 337 690	25 599 807	2 060 273	5 236 721	17 926 884	0,85%	17,85%	70,03%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 600 844			88 767			0,61%		
Prêts et créances sur la clientèle	229 127 227	29 337 690	25 599 807	1 971 506	5 236 721	17 926 884	0,86%	17,85%	70,03%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	281 207 550	29 337 690	25 599 807	2 878 827	5 236 721	17 926 884	1,02%	17,85%	70,03%
PASSIFS FINANCIERS	56 362 153	4 208 651	1 270 164	358 536	378 711	886 376	0,64%	9,00%	69,78%
Engagements hors bilan	56 362 153	4 208 651	1 270 164	358 536	378 711	886 376	0,64%	9,00%	69,78%

4.1 MARGE D'INTERET

(en milliers de DH)

	30/06/20			30/06/19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	7 479 343	1 910 979	5 568 364	6 967 725	1 813 049	5 154 676
Comptes et prêts/emprunts	7 018 027	1 795 392	5 222 635	6 547 853	1 726 809	4 821 044
Opérations de pensions	17 510	30 648	-13 138	19 239	15 002	4 237
Opérations de location-financement	443 806	84 939	358 867	400 633	71 238	329 395
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	172 813	424 567	-251 754	304 276	605 459	-301 183
Comptes et prêts/emprunts	60 120	164 464	-104 344	177 308	306 284	-128 976
Opérations de pensions	112 693	260 103	-147 410	126 968	299 175	-172 207
Emprunts émis par le Groupe	3 255	204 026	-200 771		189 868	-189 868
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	778 655	732	777 923	561 181	13	561 168
Actifs financiers au coût amorti	235 528		235 528	259 105		259 105
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	8 669 594	2 540 304	6 129 290	8 092 287	2 608 389	5 483 898

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	30/06/20			30/06/19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	151 445	11 168	140 277	151 222	596	150 626
Produits nets sur moyen de paiement	252 070	13 920	238 150	246 860	20 469	226 391
Autres commissions	1 394 665	125 390	1 269 275	1 154 378	121 146	1 033 232
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	1 798 180	150 478	1 647 702	1 552 460	142 211	1 410 249

4.3 COUT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	30/06/20	30/06/19
Dotations nettes de reprises des dépréciations	2 054 834	1 246 377
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	201 691	87 210
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	186 244	86 594
Engagements par signature	15 447	616
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	631 049	123 428
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	430 761	61 099
Engagements par signature	200 288	62 329
Bucket 3 : Actifs dépréciés	1 222 094	1 035 739
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 207 275	1 029 405
Engagements par signature	14 819	6 334
Autres provisions pour risques et charges	62 678	27 522
Autres variations des provisions	846 106	105 566
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	887 676	192 078
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	41 570	86 512
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	2 963 618	1 379 465

5 INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

5.1 Bilan	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
TOTAL BILAN	360 427 037	21 692 450	96 059 067	-29 725 702	448 452 852
dont					
ELÉMENTS D'ACTIFS					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	68 458 536		2 045 189		70 503 725
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23 942 247	4 553	20 810 362	-8 213 046	36 544 116
Placements détenus jusqu'à leur échéance	9 227 758		295 301		9 523 059
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	30 878 316	142 603	5 288 241	-21 598 362	14 710 798
Prêts et créances sur la clientèle	194 783 807	19 885 796	47 925 025	-1 463 048	261 131 580
ELÉMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les EC et assimilés	28 897 243	16 037 845	18 791 247	-22 791 314	40 935 021
Dettes envers la clientèle	263 545 806	979 215	62 809 476		327 334 497
CAPITAUX PROPRES	44 235 050	1 935 340	6 232 687	-5 816 809	46 586 268

(en milliers de DH)

5.2 Compte de resultat	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
Marge d'intérêt	4 260 133	342 769	1 526 575	-187	6 129 290
Marges sur commissions	957 058	30 093	908 691	-248 140	1 647 702
Produit net bancaire	7 319 753	534 898	2 678 804	-529 993	10 003 462
Résultat Brut d'exploitation	3 261 215	320 824	985 387		4 567 426
Résultat d'exploitation	1 165 026	180 743	258 039		1 603 808
Résultat net	760 669	104 251	168 901		1 033 821
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	821 408	78 933	114 686		1 015 027

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

PARTICIPATION	% INTERET BCP	% CONTRÔLE	CAPITAL SOCIAL EN MILLIERS	METHODE DE CONSOLIDATION
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	2 022 547	TOP
BP Centre Sud	51,00%	51,00%	1 194 020	IG
BP Fes Taza	51,00%	51,00%	2 018 712	IG
BP Laayoune	52,36%	52,36%	587 035	IG
BP Marrakech B Mellal	51,62%	51,62%	1 139 235	IG
BP Nador Al Hoceima	52,63%	52,63%	867 839	IG
BP Oujda	51,73%	51,73%	757 438	IG
BP Tanger Tetouan	51,00%	51,00%	1 003 886	IG
BP Rabat Kenitra	51,89%	51,89%	1 929 776	IG
CHAAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	47 478	IG
BPMC (EN KCFA)	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,78%	100,00%	2 227 900	IG
IMC	48,58%	50,03%	105 333	IG
VIVALIS	87,28%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	95,62%	100,00%	206 403	IG
CHAAABI LLD	84,35%	85,00%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	85,46%	100,00%	2 200	IG
BANK AL AMAL	43,50%	48,10%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%		IG
M2T	83,74%	83,74%	15 000	IG
ALHIF SA	38,83%	49,92%	1 081 624	IG
UPLINE GROUP	89,06%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	89,06%	100,00%	55 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	89,06%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	89,06%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	89,06%	100,00%	1 000	IG
MAGHREB TITRISATION	21,37%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	89,06%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,39%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAAABI	89,06%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	89,06%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGES	89,06%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	32,06%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	89,06%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	89,06%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	89,06%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	89,06%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	80,15%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	44,53%	50,00%	100	MEE
ALHIF MANAGEMENT	71,25%	80,00%	5 000	IG
CHAAABI MOUSSAHAMA	89,06%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,39%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,39%	33,00%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,39%	33,33%	5 000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	79,08%	100,00%	5 000	IG
BPREM	77,98%	100,00%	188 000	IG
PCA	79,08%	100,00%	35 000	IG
BP SHORE BO	78,18%	100,00%	3 000	IG
BP SHORE RH	79,08%	100,00%	1 000	IG
BCP CONSULTING	79,08%	100,00%	10 000	IG
BCP TECHNOLOGIES	79,08%	99,99%	300	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%		IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	1 350 300	IG
AL AKARIA TENSIFT	51,55%	99,87%	1 300	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	410 000	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	1 500	IG
UPLINE HORIZON	97,65%	100,00%	10 762 924	IG
UPLINE OPPORTUNITES	99,96%	100,00%	1 832 325	IG
AFRICA STONE	29,00%	29,00%	7 000	IG
BCP MAURITIUS (En KMUR)	100,00%	100,00%	2 218 065	IG
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN (En KMGA)	71,00%	71,00%	60 000 000	IG
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (En KCFA)	78,43%	78,43%	49 080 000	IG
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (En KCFA)	100,00%	100,00%	12 870 340	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	79,83%	79,83%	172 039 570	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	79,75%	99,91%	360 000	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT (En KCFA)	79,75%	99,91%	100 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	48,76%	61,08%	12 246 850	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	58,55%	73,35%	28 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	79,39%	99,45%	24 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	57,43%	71,94%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	63,84%	79,97%	11 619 600	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	79,82%	99,99%	26 365 750	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	67,90%	85,06%	10 619 260	IG
BIA NIGER (En KFCFA)	55,49%	69,51%	19 188 400	IG
BPMG (EN KGNF)	61,67%	77,25%	100 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	71,84%	90,00%	3 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	77,22%	96,73%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	53,15%	65,59%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	77,85%	97,53%	3 000 000	IG

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet de repérer les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité directeur, Conseil d'administration, Comité d'audit, Comités de gestion des risques, Comité placement...);
- la Direction Générale Risques Groupe et les autres entités dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel);
- les instances relevant du contrôle interne.

1. RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

APERÇU DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE CREDIT

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comité de crédit régionaux, Comité de crédit BCP; Comité interne de crédit, Comité du recouvrement et des grands risques...);
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit;
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont, par ailleurs, cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent, au même titre que le groupe, à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- Evaluation et suivi indépendant de la qualité des risques;
- Suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration;
- Suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Le dispositif, s'appuyant sur une structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée, se complète progressivement par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au Management et aux Instances de Gouvernance de la Banque permettant de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

SYSTEME DE NOTATION INTERNE

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties qu'il s'agisse d'Etats souverains, de banques, d'entreprises ou de particuliers. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est assujettie, en plus, au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l'occurrence

les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

La notation constitue également, un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

Enfin et dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, connus sous le nom de backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la banque pour, d'une part, obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi, mis en place, est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée des informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrales des bilans propres à la banque, base de notation,...);
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant les premières bases du cadre d'appétence au risque;
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la banque;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la banque.

PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE

La revue de portefeuille constitue de plus en plus un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Il complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance, ...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classes de risque, par niveau d'engagements...

A travers l'analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un portefeuille donné (développement des relations, maintien, désengagement, renforcement des sûretés...).

Dans un contexte de crise sanitaire, une revue du portefeuille a été réalisée de manière granulaire sur les différents segments de la Banque. Particulièrement pour le marché de l'entreprise, cette revue s'est basée sur une approche sectorielle, en vue d'estimer les impacts en matière d'évolution de la qualité du portefeuille et du coût du risque pour la période 2020-2022.

DISPOSITIF D'APPETENCE AU RISQUE DE CREDIT

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque. A ce jour, le dispositif se décline en :

Limites de concentration sectorielle : La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché global sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures adaptées en fonction du niveau de la limite atteinte.

Limites de concentration individuelle : En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risques. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limite sectorielle ...), des limites par groupes de contreparties sont définis après approbation des comités idoines.

A souligner que la définition des limites intègre un processus de négociation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles des limites sont ainsi examinés préalablement avec ces dernières pour intégrer toute composante éventuelle non modélisée dans les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

DISPOSITIF DE SUIVI DES CREANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus tôt possible les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain, afin de pouvoir le traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque peuvent encore être assez efficaces et peu onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à cadence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits dans la "Watch List", après décision des comités compétents. Cette « Watch List » qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi, pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Pour accompagner le développement maîtrisé du Groupe au niveau international, la gestion des risques bénéficie d'un renforcement global des outils et des processus. En effet, le Groupe a continué à concentrer ses travaux sur les chantiers du projet de convergence qui vise l'harmonisation et le déploiement des normes groupe en matière de gestion et de maîtrise des risques. A cet effet, les différents chantiers sont érigés en un programme global avec une gouvernance adéquate pour s'assurer de leur bonne exécution.

Processus de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel, ...) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance de risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires (Comité de suivi des activités des Banques à l'International au niveau de la BCP, Comités de la Holding) ;
- une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit que d'investissement ;
- des comités de portefeuille dédiés au suivi et à la surveillance des contreparties et secteurs sensibles de chaque filiale, avec un monitoring centralisé au niveau ABI et BCP ;
- enfin, une revue des risques pays lors des différents comités de gestion et de gouvernance (Comité Gestion des Risques Groupe, Conseil d'Administration, Comité d'Audit BCP, Comité risques BCP, ...).

Sur le plan méthodologique, la banque s'est dotée d'un dispositif de gestion du risque pays basé sur un modèle de notation interne permettant de quantifier le risque sur les pays à partir des données et indicateurs économiques, financiers, politiques et réglementaires. Cette notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé, ainsi

que le risque de système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Ces notations internes des pays constituent une composante principale du dispositif de provisionnement du groupe.

Processus de surveillance des filiales à l'international

Le groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central qui permet d'apprécier les zones de risques en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif renforcé en 2017-2018 par la mise en place du processus de la « Watch List » permet d'assurer un suivi rigoureux :

- du profil de risque et de la qualité du portefeuille pour chaque filiale ;
- des créances sensibles ou en souffrance ;
- des risques de concentration individuelle et sectorielle.

STRESS TEST

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire Covid 19, le Groupe a déroulé un certain nombre de simulations et de scénarii spécifiques afin d'anticiper, estimer et piloter les impacts de cette crise. Ainsi, dans une approche prudentielle anticipative en matière de gestion des risques, tant au niveau consolidé qu'au niveau social, les provisions à constater lors des prochains mois ont été identifiées de manière prospective. Les projections macro-économiques ont été élaborées sur la base d'une matrice de risques sectorielles combinés permettant d'appréhender le risque intrinsèque du secteur d'une part et l'impact de la crise sur ce même secteur d'autre part en tenant compte de scénarii raisonnables.

Ces projections seront réajustées selon l'évolution de la situation sanitaire et économique au Maroc et dans les différents pays d'implantation du Groupe.

2. RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché représentent les risques de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation. Ils résultent d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion des risques de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance aux risques et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs des limites et des délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse des risques de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DES RISQUES DE MARCHÉ :

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion des risques de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le comité de placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

DISPOSITIF DES LIMITES :

Le dispositif des limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

Le système des limites de marché est basé sur la définition d'une appétence au risque de marché, en tenant compte de la capacité de prise de risque et de la stratégie de placement de la Banque.

Ce système consiste à autoriser des enveloppes de risques allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actifs. Ces enveloppes sont traduites par des limites d'encours, de VaR et de sensibilités appropriées à chaque type de produit, et sont complétées par des limites de Stop Loss spécifiques à certains portefeuilles.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière des montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filiale activités de marchés.

Ce dispositif des limites de marché et des limites de transactions est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

En outre, les activités de marché sont encadrées également par des limites de contrepartie, afin de maîtriser le risque d'exposition résultant de l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements durant la durée de vie des transactions.

OUTILS DE SUIVI ET DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la value at risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, les risques de marché pris par la Banque sur les activités de trading dans les conditions normales du marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii standards ou des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi trois catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés, des scénarii hypothétiques et des scénarii adverses.

Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/-5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

SYSTEME DE SUIVI DES INDICATEURS DE RISQUE

Le suivi des risques de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting bimestriel des niveaux d'exposition, des rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les deux principaux reportings suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion des risques de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risques et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion des risques de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence bimestrielle, et aux Comités émanant des organes de gouvernance. Ce reporting structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes fixées préalablement.

STRESS TEST

Face au risque de dégradation prononcée de l'environnement économique et financier en conséquence de la crise sanitaire Covid 19, la Banque a mené dès le début de la crise, un exercice de stress tests relatif au risque de marché afin d'évaluer l'impact de la dépréciation des différents marchés financiers sur ses activités. Ces stress tests ont été réalisés sur la base des scénarii de stress historiquement avérés et des scénarii hypothétiques.

3. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe. Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

RISQUE GLOBAL DE TAUX

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et sur les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap de taux.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique. La gestion du risque de liquidité vise à garantir à la BCP l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles.

La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor, d'OPCVM et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- le suivi du ratio réglementaire de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et des ratios de liquidité définis en interne ;
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de scénarios dynamiques sur l'horizon du PMT, ainsi que l'échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme ;
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Le Groupe dispose d'une politique de gestion du risque de refinancement applicable dans des conditions normales du marché mais également en cas de crise de liquidité. Cette politique définit les mécanismes de suivi ainsi que les alternatives permettant d'atténuer les risques de refinancement en cas de crise prolongée de liquidité. Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans.

Par ailleurs, la BCP est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. La position de la BCP lui permet de recourir, à court terme, aux opérations de pension auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

4. RISQUES OPERATIONNELS ET PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Les risques opérationnels sont définis comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique, mais elle exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II. De ce fait, il s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- analyser ces risques et/ou incidents et évaluer leurs fréquences et conséquences financières ;
- accompagner les métiers dans l'élaboration des plans d'actions et actions préventives et/ou correctives pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risque opérationnel les plus significatifs ;
- disposer d'outils de pilotage et d'indicateurs de risque reflétant l'exposition au risque opérationnel.

ORGANISATION DE LA FILIÈRE RISQUES OPERATIONNELS

La filière risques opérationnels est organisée autour de :

- la fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils informatiques en synergie avec les dispositifs adoptés au sein du groupe ;

- des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion de risque opérationnel mis à leur disposition.

CARTOGRAPHIE DE RISQUE OPERATIONNEL

La démarche de revue de la cartographie de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. À l'aide des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués.

L'évaluation de ces événements de risque opérationnel s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard et qui prévoient chacune 6 degrés de score. Les dispositifs de maîtrises de risque sont appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants satisfaisant, à renforcer ou insatisfaisant.

Les travaux de revue de la cartographie de risque opérationnel permettent une vue hiérarchisée des risques et la mise en place de plans d'actions par métier.

COLLECTE DES INCIDENTS

En ligne avec la réglementation, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel, basé sur un mécanisme déclaratif est mis en place. Ce système est géré, en temps réel, grâce à l'outil Front Risk. Les correspondants risques opérationnels désignés au niveau des différents métiers déclarent directement au niveau de l'outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

SUIVI DES ACTIVITES EXTERNALISEES

Pour apprécier le risque encouru par la banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire,...) sur une échelle de 1 à 4 permettent d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire,...) sur une échelle de 1 à 4 mettent en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

DISPOSITIF DE GESTION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Groupe Banque Populaire définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre à l'arrêt la Banque.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d'information ;
- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

ACTIVATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Dès la communication du premier cas de covid-19 au Maroc, la cellule de crise du groupe s'est réunie en vue de fixer le plan d'hygiène et de sécurité à mettre en œuvre dans l'immédiat. En parallèle, elle a validé son plan de riposte décliné par niveau d'alerte de la pandémie permettant une évolution progressive des actions palliatives de la prévention au déclenchement du plan de continuité d'activité. Le déploiement de ce plan d'actions est suivi de manière continue par la cellule de crise et pourrait s'étaler au-delà de la période de crise, il s'agit en particulier du renforcement du plan d'hygiène et de sécurité en préservant les « mesures barrières » déjà mises en place ainsi que la veille médicale et sanitaire.

Dans la même optique, l'actualisation et l'enrichissement du plan de continuité d'activité en tenant compte de la durée et du caractère exceptionnels de cette crise sont pris en charge. Au 30 juin 2020, le plan de continuité d'activité n'a pas été activé. Enfin, l'amélioration de la digitalisation des produits de la Banque est un axe important de ce plan d'actions ainsi que la poursuite des efforts déjà entrepris en vue d'encourager l'utilisation des canaux digitaux.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2020



47, rue Allal Ben Abdellah 20 000 Casablanca
Maroc



11, Avenue Bir Kacem Souissi
Rabat

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2020

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 46.586.268, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1 033 821. Cette situation intermédiaire a été arrêté par le conseil d'administration le 28 juillet 2020, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Dans le cadre de la solidarité nationale, le groupe Banque Populaire a accordé au fonds spécial de gestion de la pandémie du COVID-19, un don de 1 milliard de dirhams. Au 30 juin 2020, le groupe a comptabilisé dans ses charges consolidées 50% du montant accordé soit MMAD 500 millions. Rappelons que les normes IFRS exigent la comptabilisation de la totalité de la charge à la date de son engagement. Le groupe a pris la décision de comptabiliser la totalité de la charge liée au don au 31 décembre 2020.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Populaire établis au 30 juin 2020, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de l'épidémie de Covid-19 sur la situation intermédiaire au 30 juin 2020.

Casablanca, le 11 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton International
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casa
Tél: 0522 54 48 00 - Fax: 0522 20 26 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

KPMG
11, Avenue Bir Kacem Souissi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
ICE : 001529604000191
Fouad LAHGAZI
Associé

NOTE SUR LES COMPTES CONSOLIDES

L'élaboration des comptes consolidés à fin juin 2020 a été réalisée dans un contexte mondial et national marqué par la propagation de la pandémie COVID 19. Cet événement a eu deux impacts directs sur les résultats du premier semestre :

Traitement comptable du don COVID 19

Dans un élan national de solidarité et à l'instar des grandes institutions du pays, le Groupe BCP a fait don de 1 milliard de dirhams au fonds de lutte contre le COVID 19. Les résultats semestriels du Groupe BCP intègrent une charge de 50% de ce don, soit un montant de 500 millions de dirhams.

Crise sanitaire et impact IFRS 9

Le Groupe Banque Populaire applique les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) à ses comptes consolidés.

Sous IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « business model »). Les critères de classement et d'évaluation dépendent du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de l'actif financier.

Cette norme instaure un modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales. Cette approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

La dégradation significative du risque de crédit est évaluée à travers la détérioration des paramètres de risques des contreparties. Cette détérioration peut être d'ordre qualitatif ou quantitatif : variation de notes internes ou externes, enregistrement d'arriéré de paiement, Watch List, créances restructurées...

Les pertes attendues sur les différents portefeuilles sont calculées en s'appuyant sur les trois principaux paramètres de risque modélisés à partir des données historiques disponibles par segment de portefeuille : la probabilité de défaut 'PD' à un an et à maturité, la perte en cas de défaut 'LGD' et le montant de l'exposition en cas de défaut 'EAD'. Des méthodes basées sur les pertes historiques sont retenues pour des portefeuilles appropriés. L'anticipation des pertes attendues prévoit également la prise en compte des évolutions macro-économiques dans la détermination des paramètres de risque (Forward looking).

Dans le contexte particulier de l'arrêté du 30 Juin 2020, le Groupe Banque Populaire a déroulé un certain nombre de simulations et de scénarii afin d'anticiper, estimer et piloter les impacts de cette crise.

Les projections macro-économiques sont élaborées sur la base d'une matrice de risques sectoriels combinés permettant d'appréhender le risque intrinsèque du secteur d'une part et l'impact de la crise sur ce même secteur d'autre part en tenant compte de scénarii raisonnables.

Ainsi, dans une approche prudentielle anticipative en matière de gestion des risques, les chocs appliqués permettent d'identifier les potentielles poches à risques lors des prochains mois.

Les estimations sont réalisées en fonction de la situation et des informations disponibles au moment de l'établissement des comptes du Groupe.

Ces projections seront naturellement réajustées selon l'évolution de la situation sanitaire et économique au Maroc et dans les différents pays d'implantation du Groupe, tout en incluant les effets positifs escomptés de l'ensemble des initiatives nationales visant à atténuer l'effet de cette crise et la relance de l'économie des pays de présence du Groupe.



**COMPTES
SOCIAUX**
AU 30 JUIN 2020

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2020

A1. ETAT DES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.1 PRESENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.2 PRINCIPES GENERAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédits et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Compte à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titres de transaction, titres d'investissement, titres de placement, titres de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

3.6. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

• **Les provisions pour risques et charges** : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.

• **Provisions pour risques généraux** : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision. Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

• **Les provisions réglementées** : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2020

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 064	1 125	40 939	44 103	4 305	-1 140
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	230	230	-	54	54	-
Mobilier de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	230	230	-	54	54	-
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	41 835	896	40 939	44 050	4 251	-1 140
Terrain hors exploitation	32 879	-	32 879	33 389	1 321	-811
Immeubles hors exploitation	8 956	896	8 060	10 661	2 930	-329
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
TOTAL	42 064	1 125	40 939	44 103	4 305	-1 140

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de DH)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/20	31/12/19
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	115 109 909	1 102 492	78 493	116 290 894	109 315 314
VALEURS DONNEES EN PENSION	8 250 814	1 902 246	-	-	10 153 060	17 309 710
- au jour le jour	-	1 902 246	-	-	1 902 246	1 429 429
- à terme	8 250 814	-	-	-	8 250 814	15 880 281
EMPRUNTS DE TRESORERIE	3 875 000	3 420 000	9 018 278	1 014 027	17 327 305	8 557 362
- au jour le jour	-	3 070 000	2 060 000	524 853	5 654 853	2 552 885
- à terme	3 875 000	350 000	6 958 278	489 174	11 672 452	6 004 477
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	1 441 498	2 729 387	4 170 885	4 054 155
AUTRES DETTES	1 820	1 100 071	372	-	1 102 263	2 110 312
INTERETS COURUS A PAYER	3 939	2 308 628	6 430	8 821	2 327 818	1 347 962
TOTAL	12 131 573	123 840 854	11 569 070	3 830 728	151 372 225	142 694 815

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

DEPOTS	Secteur public	SECTEUR PRIVE			30/06/20	31/12/19
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	1 577 305	7 219 073	7 084 440	30 486 854	46 367 672	38 482 553
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	7 825 527	7 825 527	7 819 994
DEPOTS A TERME	49 337	2 085 752	307 614	9 608 693	12 051 396	11 325 376
AUTRES COMPTES CREDITEURS	38 516	88 590	489 213	637 589	1 253 908	1 844 649
INTERETS COURUS A PAYER	736	25 640	4 428	152 996	183 800	167 468
TOTAL	1 665 894	9 419 055	7 885 695	48 711 659	67 682 303	59 640 040

PROVISIONS

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/19	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/20
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF	6 861 773	597 123	902 013	1 129	6 555 753
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	6 428 231	555 593	896 085	1 129	6 086 609
Titres de placement et d'investissement	40 921	38 024	5 928	-	73 017
Titres de participation et emplois assimilés	392 621	3 506	-	-	396 127
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	4 960 139	284 420	11 189	-1 140	5 234 509
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	548 488	5 972	3 193	-1 140	552 407
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	3 935 487	276 209	-	-	4 211 696
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	476 164	2 239	7 996	-	470 406
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	11 821 912	881 542	913 203	-11	11 790 262

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)

	30/06/20	30/06/19
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTES	-	-
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	4 373 148	3 373 148
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
- Fonds de soutien CPM	4 373 148	3 373 148

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de DH)

	30/06/20	31/12/19
Instruments optionnels vendus	197	692
Comptes de règlement d'opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	127 279	128 983
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	1 017 265	653 520
- Sommes dues à l'Etat	452 303	179 092
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	134 711	125 162
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	15	53
- Sommes dues au personnel	1	1
- Fournisseurs de biens et services	2 405	2 432
- Divers autres Créditeurs	427 830	346 780
Comptes d'ajustement de hors bilan	13 149	816
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	925 235	694 405
- Charges à payer	902 869	669 177
- Produits constatés d'avance	22 366	25 228
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	458 225	475 594
TOTAL	2 541 350	1 954 010

TITRES DE CREANCES EMIS AU 30/06/2020

(en milliers de DH)

NATURE DES TITRES	CARACTERISTIQUES					30/06/20
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux	Mode de remboursement	
Certificat de dépôts	11/07/18	12/07/20	100 000	0,01%	In Fine	10 000
Certificat de dépôts	16/12/19	14/12/20	100 000	2,50%	In Fine	1 000 000
TOTAL						1 010 000

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE AU 30/06/2020

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT BAIL ET EN LOCATION SIMPLE

NEANT

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2020

DETTES SUBORDONNEES

(en milliers de DH)

	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTES				30/06/20	31/12/19
			ETS. DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIERES	ESES NON FINANCIERES	AUTRES APPARENTES		
DETTES SUBORDONNEES	9 000 000	6 529 100	35 100	2 435 800			9 000 000	9 046 328
DETTES SUBORDONNEES A DUREE DETERMINEE	9 000 000	6 529 100	35 100	2 435 800			9 000 000	9 000 000
Titres subordonnés à durée déterminée								
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	35 100		35 100				35 100	35 100
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	8 964 900	6 529 100		2 435 800			8 964 900	8 964 900
DETTES SUBORDONNEES A DUREE INDETERMINEE								
Titres subordonnés à durée indéterminée								
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit								
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle								
INTERETS COURUS A PAYER	119 085	86 620	149	32 316			119 085	46 328

CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/19	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/20
Réserves et primes liées au capital	25 684 393	20 000	-	25 704 393
Réserve légale	182 255	20 000		202 255
Autres réserves	9 665 591			9 665 591
Primes d'émission, de fusion et d'apport	15 836 547			15 836 547
Capital	2 022 547			2 022 547
Capital appelé	2 022 547			2 022 547
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé	-			
Report à nouveau (+/-)	600 276	1 484 623		2 084 899
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 581 826	-2 581 826		1 555 445
Total	30 889 042	-1 077 203	-	31 367 284

ENGAGEMENTS SUR TITRES

(en milliers de DH)

	30/06/20	31/12/19
ENGAGEMENTS DONNES		
Titres achetés à réméré		
Titres à livrer		
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		
ENGAGEMENTS REÇUS		9 873
Titres vendus à réméré		-
Titres à recevoir		9 873
- Marché primaire		9 873
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		

NEANT

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers de DH)

	30/06/20	31/12/19
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	52 231 055	38 855 922
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	325 803	315 803
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	165 803	265 803
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	160 000	50 000
Engagements de financement en faveur de la clientèle	24 388 707	20 896 584
Crédits documentaires import	4 265 462	5 198 474
Acceptations ou engagements de payer	2 175 652	2 325 905
Ouvertures de crédit confirmés	17 947 593	13 372 205
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	17 421 954	7 586 983
Crédits documentaires export confirmés	937 953	799 566
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits donnés	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	16 484 001	6 787 417
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10 094 591	10 056 552
Garanties de crédits donnés	949 017	1 019 677
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 670 625	3 765 854
Autres cautions et garanties données	4 884 130	4 690 763
Engagements en souffrance	590 819	580 258
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	28 425 102	16 678 862
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 712	2 713
Ouvertures de crédit confirmés	3 712	2 713
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	26 282 773	14 762 803
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	26 282 773	14 762 803
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 138 617	1 913 346
Garanties de crédits	2 138 617	1 913 346
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir		

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

(en milliers de DH)

	Opérations de couverture	
	30/06/20	31/12/2019
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	29 154 377	34 304 567
Devises à recevoir	3 893 531	6 754 314
Dirhams à livrer	3 139 515	2 256 579
Devises à livrer	11 151 050	14 544 712
Dirhams à recevoir	10 970 281	10 748 962
Dont swaps financiers de devises		
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	4 245 740	3 482 545
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	4 227 444	3 464 487
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	18 296	18 058

VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE

(en milliers de DH)

VALEURS ET SURETES REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	202 691		
Autres titres	22 942 500		
Hypothèques	36 569 609		
Autres valeurs et sûretés réelles	191 551 044		
TOTAL	251 265 844		
VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	432 500		
Autres titres	-		
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	-		
TOTAL	432 500		

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2020

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(en milliers de DH)

	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1an	1 an<D≤5 ans	D≥5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 913 479	6 248 747	7 673 903	11 840 860	2 082 247	31 759 236
Créances sur la clientèle	1 834 205	13 049 613	15 732 008	36 376 773	27 927 421	94 920 020
Titres de créance	-	774 199	7 492 481	25 661 770	40 941 992	74 870 442
Créances subordonnées	-	-	150 000	-	120 000	270 000
Crédit-bail et assimilés	-	-	-	-	-	-
	-	-	280 000	-	-	280 000
TOTAL	5 747 684	20 072 559	31 328 392	73 879 403	71 071 660	202 099 698
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 190 398	6 341 877	2 539 770	813 089	3 209 019	24 094 153
Dettes envers la clientèle	2 932 228	3 172 281	5 116 013	830 885	-	12 051 407
Titres de créance émis	10 000	-	1 000 000	-	-	1 010 000
Emprunts subordonnés	-	-	-	3 933 800	5 066 200	9 000 000
TOTAL	14 132 626	9 514 158	8 655 783	5 577 774	8 275 219	46 155 560

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

(en milliers de DH)

	30/06/20	31/12/19
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	15 756 143	14 844 007
Créances sur la clientèle	7 410 949	5 182 364
Titres de transaction et de placement	1 197 882	1 065 535
Autres actifs	73 177	49 642
Titres d'investissement	39 623	48 929
Titres de participation et emplois assimilés	7 202 769	5 937 026
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	31 680 543	27 127 503
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 197 754	10 580 407
Dépôts de la clientèle	2 306 177	2 384 987
Autres passifs	17 176 612	14 162 109
TOTAL PASSIF	31 680 543	27 127 503
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	12 296 280	13 255 959
ENGAGEMENTS RECUS	5 231 225	5 001 386

MARGE D'INTERET

(en milliers de DH)

	30/06/20	30/06/19
INTERETS PERCUS	3 323 112	3 173 263
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	569 848	519 489
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 373 324	2 313 223
* Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	379 940	340 551
INTERETS SERVIS	2 057 366	1 949 912
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 610 976	1 494 941
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	420 695	416 656
* Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	25 695	38 315
MARGE D'INTERET	1 265 746	1 223 351

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

(en milliers de DH)

	30/06/20	30/06/19
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)	10 606	13 315
- Dividendes sur titres OPCVM	-	-
- Dividendes sur autres titres de propriété	6 496	6 804
- Autres produits sur titres de propriété	4 110	6 511
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	1 072 386	1 338 552
- Dividendes sur titres de participation	78	14 338
- Dividendes sur participations liées	1 053 342	1 307 892
- Autres produits sur titres de propriété	18 966	16 322

COMMISSIONS REÇUES ET VERSEES

(en milliers de DH)

	COMMISSIONS 2020		COMMISSIONS 2019	
	E. CREDIT	CLIENTELE	E. CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS REÇUES	13 193	311 198	17 254	286 368
Commissions sur fonctionnement de compte	-	16 411	-	18 518
Commissions sur moyens de paiement	13 193	112 772	17 254	117 597
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	11 286	-	11 096
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	49 253	-	18 436
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	2	-	176
Autres produits sur prestations de service	-	121 474	-	120 545
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
COMMISSIONS VERSEES	-	45 960	-	63 272
Charges sur moyens de paiement	-	2 861	-	3 930
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	486	-	505
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	32 397	-	49 447
Autres charges s/prestations de services	-	10 216	-	9 390

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de DH)

	30/06/20	30/06/19
Gains sur titres de transaction	1 567 838	1 315 588
Pertes sur titres de transaction	553 419	317 454
RESULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	1 014 419	998 134
Plus-values de cession sur titres de placement	58	15 484
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	5 928	155
Moins-values de cession sur titres de placement	-	4 914
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	38 024	18 166
RESULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	-32 038	-7 441
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
RESULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	22 911	3 636
Charges sur engagement sur produits dérivés	21 446	2 487
RESULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	1 465	1 149
Produits sur opérations de change	759 718	358 171
Charges sur opérations de change	579 227	156 118
RESULTAT SUR OPERATIONS DE CHANGE	180 491	202 053

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers de DH)

	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 089 445	11 765 433	6 521 858

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de DH)

	MONTANT AU 30/06/2020	
	Par décaissement	Par signature
CREANCES	8 807 619	590 819
PROVISIONS	6 087 230	552 407

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2020

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	(en milliers de DH)	
	30/06/20	30/06/19
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 501 228	1 490 549
CHARGES DE PERSONNEL	527 274	506 425
Salaires et appointements	145 701	145 950
Primes et Gratifications	226 206	209 599
Autres rémunérations du personnel	21 668	19 352
Charges d'assurances sociales	27 821	25 071
Charges de retraite	89 718	89 504
Charges de formation	8 887	15 706
Autres charges de personnel	7 273	1 243
IMPOTS ET TAXES	26 535	20 491
Taxe urbaine et taxe d'édilité	3 342	2 717
Patente	9 023	7 652
Taxes locales	10 014	4 370
Droits d'enregistrement	-	55
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	7
Taxes sur les véhicules	11	7
Autres impôts et taxes, droits assimilés	4 145	5 683
CHARGES EXTERIEURES	180 972	185 424
Loyers de crédit-bail	13 830	10 379
Loyers de location simple	34 027	36 992
Frais d'entretien et de réparation	99 316	84 269
Rémunérations du personnel intérimaire	1 509	1 444
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	20 952	35 121
Primes d'assurance	1 919	6 305
Frais d'actes et de contentieux	298	302
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	9 121	10 612
CHARGES EXTERNES	545 895	559 844
Transport et déplacement	19 892	24 698
Mission et réception	4 165	5 546
Publicité, publication et relations publiques	31 985	48 093
Frais postaux & de télécommunication	44 550	41 934
Frais de recherche et de documentation	9 592	8 414
Frais de conseil et d'assemblée	1 200	1 222
Dons et cotisations	13 091	10 106
Fournitures de bureau et imprimés	4 155	4 249
Autres charges externes	417 265	415 582
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	72 507	68 225
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	72 386	56 918
Pénalités et délits	-	-
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	121	11 307
Diverses autres charges générales d'exploitation	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	148 045	150 140

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	(en milliers de DH)	
	30/06/20	30/06/19
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	2 358 891	1 693 047
Plus values sur cession de titres de placement	57	15 484
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	22 911	3 636
Produits sur opérations de change	759 718	358 171
Divers autres produits bancaires	1 570 276	1 315 601
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	2 437	12
Divers autres produits bancaires	1 567 839	1 315 589
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	5 929	155
AUTRES CHARGES BANCAIRES	1 301 380	629 112
Moins values sur cession de titres de placement	-	4 915
Charges sur moyens de paiement	2 861	3 930
Divers charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	553 419	317 454
Pertes sur produits dérivés de cours de change	21 446	2 487
Autres charges sur prestations de services	10 701	9 896
Charges sur opérations de change	611 624	205 565
Divers autres charges bancaires	63 305	66 699
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	55 130	54 643
Produits récédés	-	-
Charges des exercices antérieurs	8 175	12 030
Divers autres charges bancaires	-	26
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	38 024	18 166
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	741 646	705 928
Produits sur valeurs et emplois assimilés	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	4 305	1 587
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	731 525	693 244
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	5 816	11 097
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	3 505	2 134
Charges sur valeurs et emplois assimilés	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	1 249	-
Fonds de soutien CPM	-	-
Autres charges d'exploitation non bancaires	2 256	2 134

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES		104 496 380	104 406 380	51,67%
TRESORERIE GENERALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		11 976 172	12 295 976	5,92%
DIVERS		85 782 103	85 552 299	42,41%
Total		202 254 656	202 254 656	100,00%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	(en milliers de DH)		
	MONTANTS	MONTANTS	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
décision de l'AGO du 29/06/2020			
Report à nouveau	600 276	Réserve légale	20 000
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	
Résultat net de l'exercice	2 581 826	Dividendes	
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	1 077 203
Autres prélèvements		Report à nouveau	2 084 899
TOTAL A	3 182 102	TOTAL B	3 182 102

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I- DATATION

- Date de clôture de l'exercice : 30/06/2020
- Date d'établissement des états de synthèse : JUILLET 2020

II- EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30/06/2020

NEANT

EFFECTIFS

	(en nombre)	
	30/06/20	31/12/19
Effectifs rémunérés	2 733	2 779
Effectifs utilisés	2 733	2 779
Effectifs équivalent plein temps	2 733	2 779
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 266	1 249
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 467	1 530
Cadres (équivalent plein temps)	2 231	2 232
Employés (équivalent plein temps)	502	547
dont effectifs employés à l'étranger	37	40

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

	(en milliers de DH)			
	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	30/06/20	31/12/19	30/06/20	31/12/19
Titres dont l'établissement est dépositaire	66 161	65 805	330 455 742	363 244 398
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	57	52	66 921 514	69 948 392
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

RESEAU

	(en nombre)	
RESEAU	30/06/20	31/12/19
Guichets permanents	331	331
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	420	420
Succursales et agences à l'étranger	51	51
Bureaux de représentation à l'étranger	8	8

COMPTES DE LA CLIENTELE

	(en nombre)	
COMPTES DE LA CLIENTELE	30/06/20	31/12/19
Comptes courants	71 010	66 625
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	173 767	171 884
Autres comptes chèques	976 796	956 193
Comptes d'affacturage	406	373
Comptes d'épargne	302 100	295 260
Comptes à terme	16 361	16 839
Bons de caisse	9	9
Autres comptes de dépôts	26 704	28 904

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2020



47, rue Allal Ben Abdellah 20 000 Casablanca
Maroc



11, Avenue Bir Kacem Souissi
Rabat

BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP) ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2020

En application des dispositions du Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, l'hors bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 44 859 517 KMAD dont un bénéfice net de 1 555 445 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Cette situation intermédiaire a été arrêté par le conseil d'administration le 28 juillet 2020, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de l'épidémie de Covid-19 sur la situation intermédiaire au 30 juin 2020.

Casablanca, le 11 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
International
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casa
Tél.: 0533 54 48 00 - Fax: 0533 30 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

KPMG



KPMG
11, Avenue Bir Kacem, Souissi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
ICE : 001529604000091

Fouad LAHGAZI
Associé

NOTE SUR LES COMPTES SOCIAUX

L'élaboration des comptes sociaux à fin juin 2020 a été réalisée dans un contexte mondial et national marqué par la propagation de la pandémie COVID 19.

Dans un élan national de solidarité et à l'instar des grandes institutions du pays, la BCP a fait don de 1 milliard de dirhams au fonds de lutte contre le COVID 19. Les résultats semestriels sociaux de la BCP intègrent une charge non courante de 50% de ce don, soit un montant de 500 millions de dirhams.

Parallèlement, la BCP a renforcé sur ses comptes sociaux la PRG, à travers une dotation en couverture du risque COVID. L'encours de la PRG s'établit ainsi à 4,2 milliards de Dirhams.